

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

25 MARS 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs
de défense contre les drones ***

déposée par

MM. de Wasseige, Wahl,
Mmes Lazon, Bluge, MM. J.-P. Bastin et Maillen

AMENDEMENTS

proposés après approbation du rapport

par

MM. de Wasseige et Wahl

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones

AMENDEMENTS

Amendement n°1

La demande au Gouvernement wallon de la proposition de résolution visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones est complétée par un point 8 rédigé comme suit :

« 8. de se coordonner avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour analyser la possibilité de la mise en oeuvre de cursus spécifiques liés au domaine et aux systèmes des drones et de la lutte anti-drones dans les universités et les hautes écoles, ainsi que de classes de découverte dans les filières techniques et professionnelles de l'enseignement secondaire. ».

JUSTIFICATION

Le présent amendement vise à expliciter et garantir, au-delà de la formation liée à l'emploi, la mise en place :

- d'une part, de cursus à haut niveau technique dans les universités et les hautes écoles afin de favoriser les aspects liés à la conception des nouvelles technologies ;
- d'autre part, des classes de découverte dans l'enseignement secondaire afin d'ouvrir l'école aux réalités du terrain et susciter des vocations.

Cet amendement vise à permettre la création d'une jonction entre le terrain et l'école dans ce domaine.

Amendement n°2

La demande au Gouvernement wallon de la même proposition de résolution est complétée par un point 9 rédigé comme suit :

« 9. de se coordonner avec le Gouvernement fédéral sur les aspects tangibles relevant de ses compétences, afin de maximiser l'impact de la filière créée, en particulier, sans s'y limiter, en ce qui concerne la réglementation relative aux drones et au transport aérien, la mise en place d'environnements de test en conditions réelles et le financement. ».

JUSTIFICATION

Le présent amendement vise à garantir la coordination avec le Gouvernement fédéral dans les matières liées à la mobilité, la défense et l'organisation générale en lien avec ses compétences et qui sont essentielles pour la mise en place de la filière drones et antidrones (il convient de préciser qu'il s'agit d'une liste non-exhaustive).

O. DE WASSEIGE

J.-P. WAHL